

Le relais d'assistants maternels, y avez-vous pensé ?

FICHE TECHNIQUE

Notre pays enregistre chaque année un taux de fécondité et un taux d'activité féminine parmi les plus élevés en Europe.

Pour apporter une réponse adaptée aux besoins des familles et aux particularités des territoires, nous sommes engagés dans le développement et la diversification des modes de garde des jeunes enfants. Nous accompagnons les initiatives locales par des aides à l'investissement et au fonctionnement de structures d'accueil du jeune enfant.

Depuis 30 ans les Caf soutiennent les **Relais d'assistants maternels** (Ram). Un Ram est un lieu d'information, de rencontre et d'échanges pour les parents, les assistants maternels agréés et les enfants.

Les missions d'un Ram

Les relais d'assistants maternels constituent un maillon essentiel dans une politique petite enfance développée sur un territoire pour renforcer l'accueil individuel.

Les missions qui leur sont confiées sont bien définies :

- **organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits** pour les parents, les professionnels ou les candidats aux métiers de la petite enfance ;
- **animer un lieu** où les parents, les enfants et les professionnels de l'accueil individuel se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ;
- **contribuer à la professionnalisation** de l'accueil individuel ;
- **favoriser le décroisement** entre les différents modes d'accueil et participer à la fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Elles doivent être conduites sous la responsabilité d'un professionnel doté de qualifications dans la petite enfance.

Le Ram, un plus pour...

... **Les assistants maternels** qui développent leurs compétences grâce à des rencontres conduites par des professionnels de la petite enfance (conférences, partage d'expériences, réunions à thèmes, etc.).

Ils peuvent organiser des jeux pour les tout-petits et découvrir d'autres équipements, méthodes et activités. Des conseils sur des sujets d'ordre pratique, statutaire, administratif ou relationnel leur sont proposés. Les personnes intéressées par les métiers de la petite enfance (assistant maternel, garde d'enfant à domicile, auxiliaire de puériculture, Cap petite enfance...) peuvent y obtenir des informations utiles.

... **Les parents** qui bénéficient d'un accompagnement pour préparer un projet d'accueil de qualité pour leur enfant. Ils sont orientés et accompagnés dans leurs démarches administratives d'employeurs. Ils peuvent s'informer sur les différents modes de garde de la petite enfance et sur la disponibilité des assistants maternels présents sur le territoire d'implantation du Ram.

En cas de litige, les assistants maternels et les parents peuvent se voir proposer une médiation et être dirigés vers les services spécialisés de la Protection maternelle et infantile et l'Inspection du travail notamment.

... **Les enfants** confiés aux assistants maternels qui participent à des ateliers éducatifs (musique, activités manuelles, etc.), véritables temps d'éveil et de socialisation, dans une structure qui leur est adaptée.

Le fonctionnement d'un Ram

Le relais d'assistants maternels est un service de proximité gratuit pour les usagers.

Le gestionnaire du Ram peut être une collectivité territoriale (commune, communauté de communes), un centre communal ou intercommunal d'action sociale notamment, une association.

Le Ram et les aides de la Caf de Haute-Savoie : mode d'emploi

Les aides au fonctionnement

1) **Une aide à la fonction d'animation appelée prestation de service** peut être versée aux gestionnaires de Ram sous certaines conditions :

- le Ram doit avoir obtenu l'agrément du Conseil d'administration¹⁾ ;
- une convention doit avoir été signée avec la Caf pour une période de 4 ans.

La prestation de service représente 43 % des dépenses de fonctionnement, dans la limite d'un plafond fixé par la Cnaf et sur la base d'un équivalent temps plein dans l'animation du Ram. Ce plafond est réévalué chaque année.

La prestation de service est actuellement de l'ordre de 24 900 €/an pour un équivalent temps plein avec des charges supérieures ou égales au plafond Cnaf.

2) **Un bonus** est versé lorsque le relais exerce des missions dites «renforcées» :

- accompagnement de famille pour la recherche d'un mode d'accueil
- promotion de l'activité des assistants maternels
- augmentation des départs en formation

3) **Un Contrat enfance et jeunesse** (Cej) peut être signé pour une durée de 4 ans avec la collectivité territoriale qui soutient le Ram. Il définit les objectifs, les actions et le financement.

Le Cej couvre au maximum 55 % du reste à charge dans la limite d'un plafond.

Pour un Ram avec un animateur équivalent temps plein :

Coût du Ram (moyen)	57 000 €
Prise en charge Caf	
- Prestation de service	24 500 €
- Contrat enfance jeunesse	17 800 €
- Bonus missions renforcées	3 000 €
Reste à charge net	11 700 €

L'aide à l'investissement

La Caf de Haute-Savoie accompagne vos projets de création de Ram. Dans ce cas, vous pouvez prétendre à une aide à l'investissement représentant jusqu'à 80 % du montant des dépenses (aide à l'investissement sur fonds nationaux).

En cas d'aménagement d'un Relais assistants maternels existant, sans une augmentation de service, le financement de la Caf est de 40% du coût global, dans la limite de 200 €/m².

Enfin, si vous équipez votre Relais, l'aide de la Caf représente 20% du coût des acquisitions.

L'aide de la Caf n'est pas un droit. Son opportunité et son montant sont décidés par le conseil d'administration lors de l'examen de chaque demande.

➤ **Une notice est à votre disposition pour vous présenter les aides à l'investissement.**

Perspectives

La caisse nationale des Allocations familiales a élargi le champ d'action des Ram. Ces derniers peuvent s'ouvrir aux professionnels chargés de la garde à domicile, non agréés par le Conseil départemental et employés par les parents à leur propre domicile.

La Caf souhaite également que les Ram l'aident à promouvoir les aides et outils destinés aux assistants maternels (primes, prêts, site monenfant.fr).

Nos conseillers territoriaux vous aident à monter votre projet de création d'un Ram et vous renseignent sur nos aides par courriel : action-sociale.cafannecy@caf.cnafmail.fr

1) Notre conseil d'administration délivre l'agrément pour 4 ans au vu du projet du Ram, de la qualification de l'animateur et du nombre d'assistants maternels sur le territoire.